



**ACADÉMIE  
DE BESANÇON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines  
Direction des personnels enseignants**

**Direction des ressources humaines**

Emmanuelle THOMAS  
Tél. : 03 81 65 47 62  
Mél : ce.drh@ac-besancon.fr

**Direction des personnels enseignants**

**Bureau DPE 3**

Affaire suivie par :  
Régis SIMONIN  
Tél : 03 81 65 47 24  
Mél : ce.dpe3@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Besançon, le 21 octobre 2020

Le Recteur de l'académie de Besançon

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du  
second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les chefs de service

S/C de Madame et Messieurs les Directeurs  
Académiques des Services de l'Education Nationale

**Objet : Affectation sur poste adapté, allègement de service et aménagement du poste de travail -  
Campagne pour la rentrée scolaire 2021.**

**Références :**

- **Code de l'Éducation : articles R 911-12 à R 911-30.**
- **Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.**

Les personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues scolaires confrontés à une altération de leur état de santé peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

La présente note de service a pour objet de présenter ces mesures ainsi que leurs modalités : aménagements de postes, allègements de services et affectation sur postes adaptés.

Si les aménagements de postes peuvent être demandés tout au long de l'année, les personnels qui souhaitent demander un allègement de service ou une affectation sur un poste adapté au titre de l'année scolaire 2021/2022 devront transmettre une demande sous la forme d'un dossier administratif et médical pour le :

**18 décembre 2020 au plus tard**

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de cette présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité et tout particulièrement ceux qui sont momentanément éloignés de l'établissement pour diverses raisons, en particulier les agents en congés de maladie ordinaires, de longue maladie et de longue durée.

**Pour le Recteur et par délégation,  
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,  
La Directrice des Ressources Humaines**

**Emmanuelle THOMAS**

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 : Note d'information
- Annexe 2 : Personnes ressources
- Annexe 3 : Fiche de renseignements
- Annexe 4 : Demande d'allègement de service
- Annexe 5 : Demande d'affectation sur poste adapté
- Annexe 6 : Résumé d'observation médicale et lettre d'accompagnement des Médecins